Ville de Genève
Conseil municipal

M-1803 A

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 29 novembre 2023 de Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Roger Gaberell, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Luc Zimmermann, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Leyma Milena Wisard Prado, Kevin Schmid, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Amar Madani, Brigitte Studer, Théo Keel et Olivier Gurtner: «Pour que les jeunes parents ne soient pas contraints d'arrêter de faire du sport».

15 avril 2025

Rapport de M. Vincent Milliard.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports, le 16 janvier 2024. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thimothée Fontolliet, le 29 février 2024, de Mme Joëlle Bertossa, le 18 avril 2024, et de Mme Alia Meyer, les 3 octobre et 19 décembre 2024 et le 13 mars 2025. Les notes de séance ont été prises par Mmes Caroline Pascal-Suisse, Soraya Dussex et M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Devenir parent est certainement l'une des plus belles expériences que la vie puisse offrir. Néanmoins, nul ne peut nier que la naissance d'un enfant a un impact sur l'organisation familiale. Les jeunes parents devant s'occuper de leur-s enfant-s ont *de facto* moins de temps pour leurs loisirs.

Les professionnels de la santé s'accordent sur le fait que pour être en mesure de s'acquitter des nouvelles tâches de leur vie familiale, les parents doivent avoir une bonne santé psychique. Etant donné que la santé mentale est intimement liée à la santé physique, il est important que les jeunes parents puissent avoir du temps pour pratiquer une activité physique.

Pour que les premières années de la parentalité se passent au mieux, il est aussi important que les jeunes parents puissent trouver suffisamment d'espace et

de temps pour eux et leur couple1. Certains couples souhaitent également pouvoir pratiquer un sport ensemble.

Selon une étude de l'Office fédéral du sport parue en 2020, les femmes font pratiquement autant de sport que les hommes. Si cela est réjouissant, un rapport de recherche datant de 2017, basé sur un questionnaire auquel plus de 1600 Genevoises avaient répondu, avait démontré que 75% d'entre elles avaient dû réduire leur pratique sportive à un moment de leur vie. La raison principale invoquée pour expliquer cet arrêt était le fait d'avoir des enfants. Pour la plupart des femmes interrogées, les grossesses, accouchements ainsi que les charges des enfants en bas âge constituaient très clairement un obstacle aux pratiques sportives.

Quelques municipalités suisses ont mis en place des systèmes intéressants pour faciliter la pratique sportive d'au moins un des deux parents. La Ville de Lausanne, par exemple, propose des cours de fitness pour femmes avec un système de garde pour les enfants. A Leukerbad, en Valais, une garderie est intégrée dans l'installation sportive municipale (Sportarena). La Ville de Genève propose aussi des cours de gym poussette permettant à des femmes et hommes de faire de l'exercice physique avec leurs enfants. A Genève, des clubs de sport privés proposent également un système de garde d'enfants.

En Ville de Genève, à ce jour, aucune infrastructure sportive municipale ne propose de système d'accueil pour enfants en bas âge. Un projet-pilote est toutefois prévu dans le cadre du futur projet de centre sportif du Bout-du-Monde, mais ce projet ne verra pas le jour avant plusieurs années dans la mesure où il n'en est qu'au stade de la pré-étude.

S'il est vrai qu'il existe en Ville de Genève une halte-jeux en Vieille-Ville (Manège), où il est possible de faire garder occasionnellement son/ses enfant-s de plus de 15 mois durant trois heures, les horaires d'ouverture (lu-ve de 8h à 17h) ne permettent pas à des parents de pouvoir faire du sport en dehors des heures de travail. Au surplus, cette halte-jeux n'est pas située à proximité d'une infrastructure sportive.

Considérant que:

– la naissance d'un enfant a un impact sur l'organisation familiale et le temps dont disposent les jeunes parents pour des activités sportives ou de loisirs;
– les jeunes parents ne peuvent pas toujours bénéficier du soutien de proches aidants pour faire garder leurs enfants;
– les systèmes de garde extrafamiliale sont onéreux et qu'il n'est pas toujours possible de trouver un système sans l'avoir planifié plusieurs jours à l'avance;

[1] Tiré du Prof. Dr Guy Bodenmann, professeur de psychologie et thérapeute de couple, dans la brochure de «Promotion Santé Suisse» consultable sur https://promotionsante.ch/sites/default/files/2022-08/Brochure_PSCH_2021_08_-_Soutenir_la_sante_psychique_des_parents.pdf (consulté le 30 novembre 2023)

– il est primordial pour les jeunes parents de trouver un équilibre entre la vie familiale et la possibilité de pratiquer une activité physique, parfois ensemble;
– il n'existe pas à ce jour d'espace d'accueil pour les enfants en bas âge dans les infrastructures sportives de la Ville de Genève;
– un projet-pilote d'espace d'accueil pour enfants en bas âge est prévu dans le projet de futur centre sportif du Bout-du-Monde, mais que ce projet ne verra pas le jour avant plusieurs années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier la possibilité de proposer à brève échéance un projet-pilote d'espace d'accueil pour enfants en bas âge dans une infrastructure sportive municipale;
– de lui proposer un crédit pour l'aménagement temporaire d'un tel espace d'accueil afin que les enfants puissent s'y épanouir pleinement.

Séance du 29 février 2024

Audition de Mme Anne Carron, motionnaire

Mme Carron indique que cette motion a pour objectif d'étudier la possibilité de présenter un projet pilote d'espace d'accueil pour enfants en bas âge dans une infrastructure sportive municipale. Il faudra bien sûr un crédit pour financer cet aménagement temporaire. La situation à Genève est simple, à savoir qu'il n'y a aucune infrastructure sportive municipale dotée, à l'heure actuelle, d'un espace de halte-garderie pour enfants en bas âge. Il y a un projet pilote prévu dans le cadre du projet du centre sportif du Bout-du-Monde, mais cela n'est pas pour tout de suite, car ce projet en est au stade de la préétude. Cette motion propose une mesure de soutien aux parents qui ont souvent une vie trépidante à force de jongler entre vie familiale et vie professionnelle, et il conviendrait de leur permettre d'avoir un peu de loisirs et de, notamment, pouvoir pratiquer un sport sans avoir le souci de garder les enfants. Il y a des dispositifs de ce genre qui existent déjà en Suisse, comme les clubs sportifs dans le privé qui offrent des haltes-garderies à Genève, des cours de fitness pour femmes avec un système de garde pour les enfants à Lausanne ou encore le Sportarena, qui est une installation sportive municipale dotée d'une garderie à Loèche-les-Bains. En Ville de Genève, il y a aussi, par exemple, les cours de gym poussette qui permettent à l'un des parents de pratiquer du sport accompagné de leurs enfants. Mais, selon elle, cela ne suffit pas et il faudrait aller plus loin.

Questions des commissaires

Un commissaire indique que la première invite paraît compliquée, puisque soit ce sont des stades, soit ce sont des salles dans des écoles. Il se demande s'il

ne faudrait pas plutôt s'orienter vers des crèches ou des salles de rythmique dans des écoles primaires. Il se demande si des crèches privées pourraient bénéficier de ce dispositif. Concernant la deuxième invite, il pose la question de savoir quel montant de crédit elle envisagerait.

Mme Carron répond que, s'agissant de la première invite, il faut une proximité avec le lieu où les personnes font du sport, c'est l'élément fondamental.

Le commissaire indique que, selon lui, cela touche les enfants en bas âge, donc ce sont les haltes-garderies et les crèches, et souvent ils vont dans les parcs pour les activités sportives.

Mme Carron précise que ce ne sont pas les enfants qui font du sport, mais les parents. Il s'agirait de dispositifs de halte-garderie comme il y en a, par exemple, chez Ikea ou dans les centres commerciaux. Concernant l'installation, ce sera au département de voir où il y a des possibilités. Elle pensait installer ces dispositifs dans des centres sportifs de la Ville. Elle reconnaît que c'est plus facile à instaurer dans des bâtiments neufs.

Le commissaire demande ce qu'il en est au niveau du financement.

Mme Carron répond qu'il faudrait voir cela avec Mme Barbey-Chappuis ou Mme Kitsos. Toutefois, elle ajoute qu'il faut envisager une participation financière des parents, le but n'étant pas d'offrir la gratuité, mais que le dispositif soit accessible à toutes les bourses.

Le commissaire indique que cela pourrait faire l'objet d'une troisième invite.

Mme Carron répond par l'affirmative.

Un commissaire pense que, pour encourager cela, il faudrait proposer une sorte d'indemnisation ou d'allocation dans certaines crèches, où il y a de la demande. Au lieu de fermer, et qu'il y ait une personne qui reste pour garder l'enfant plus longtemps pendant que les parents vont au sport après le travail, il serait bien d'envisager de donner une allocation à la personne qui garde l'enfant pendant ce temps de sport. Ce serait bien d'encourager les personnes de manière pécuniaire, comme avoir un dédommagement complet sur les revenus d'impôts à l'année des parents, si ces derniers doivent payer une personne pour garder l'enfant pendant qu'ils font du sport. Il y a beaucoup de personnes qui ont la charge d'une famille et qui ont deux travails pour s'en sortir. Il demande si une allocation en dédommagement ou une compensation monétaire serait envisageable.

Mme Carron répond que toutes les personnes ayant des proches aidants avec lesquels ils peuvent s'arranger n'auront pas besoin de recourir à ce dispositif, mais l'idée est que ce soit un dispositif avec des prix réduits, qui n'offrira pas les mêmes prestations qu'une crèche. Il s'agira vraiment de halte-garderie. Elle entend l'idée d'allocation du commissaire, mais elle pense que cela va trop loin.

Le commissaire indique que la motionnaire a mentionné que c'était municipal, donc cela vient sur la Ville de Genève.

Mme Carron répond qu'elle parle des infrastructures sportives municipales.

Un commissaire indique que le fond de la motion est intéressant. Toutefois, au niveau opérationnel, cela risque d'être compliqué, car il y a des normes précises à respecter, il y a un besoin de personnel pointu et compétent pour garder les enfants, et il est difficile de recruter pour les crèches. Par ailleurs, cela risque de coûter très cher pour peu de bénéfices, alors qu'il y a un besoin de ressources pour aller dans ce cœur de métier. Il est d'accord avec le commissaire précédent. Il se demande pourquoi ne pas envisager un chèque sport. Le but est d'amener les jeunes parents à faire du sport et d'offrir une possibilité de garde des enfants. Il prend l'exemple de Mary Poppins de la Croix-Rouge. Il serait peut-être envisageable de donner un chèque aux parents de 15 francs de l'heure afin qu'ils puissent le dépenser au sein d'une association reconnue de la Ville de Genève, ce qui permet de ne pas prendre en charge toute l'infrastructure physique de la garde, ni ce qui est inhérent à la mobilisation des ressources humaines pour garder les enfants. Il y a peut-être une alternative qui serait moins chère, plus efficace et rapide à mettre en œuvre que de créer des infrastructures pérennes. Il demande si c'est une alternative qui conviendrait à Mme Carron, de créer un lieu dédié avec du personnel dédié, tout en sachant qu'il y a les contraintes que la Ville de Genève impose.

Mme Carron répond qu'elle voit le côté pratique de pouvoir «embarquer» toute la famille au centre sportif et d'avoir l'esprit plus libre, car les parents savent que les enfants sont proches. Selon elle, les parents auront plus de soucis de savoir leurs enfants à la maison en imaginant tout ce qui peut se passer. Elle trouve la solution d'un espace d'accueil dans un centre sportif plus sécurisant. Le but est que les jeunes parents puissent continuer à poursuivre une activité sportive, cette motion n'empêche pas d'autres dispositifs.

Une commissaire trouve intéressant l'idée d'aller là où les pratiques sportives se font, le fait que ce soit collectivisé et que les crèches puissent accueillir plusieurs enfants plutôt que des solutions individuelles. Elle indique qu'il y a des possibilités qui pourraient être intéressantes ; elle pense notamment à une association à Genève, All Kids Inclusive, et qui fait de l'accueil parent/enfant. C'est comme une crèche mobile, qui a du matériel à disposition, dans laquelle les parents et les enfants peuvent venir jouer. Dans cette perspective, selon elle, il n'y a pas besoin d'aménager des espaces tout le temps, il suffit d'avoir un espace, une pièce suffisamment grande, et cette association vient avec son matériel. Cette association fait plutôt de l'accueil parent/enfant, elle n'a pas une vocation de crèche, d'accueillir les enfants pendant que les parents font des activités, mais elle pense qu'il y a des associations qui proposent l'accueil d'enfants. Elle

demande s'il serait possible d'ajouter dans les invites la possibilité de travailler avec le réseau associatif pour permettre à ces associations de venir dans les centres sportifs.

Mme Carron répond que cela peut être une idée. Elle relève toutefois la problématique d'engagement de bénévoles sur une base régulière.

La commissaire indique que cette association a de l'argent pour mandater des professionnels. Ce sont plutôt les comités qui sont bénévoles la plupart du temps.

Une commissaire trouve intéressante l'idée de lier la parentalité au sport. Elle n'est pas d'accord avec le fait qu'il y a plein de place dans les centres sportifs et qu'il y ait notamment de la place pour une halte-garderie; elle pense, par exemple, au centre sportif des Vernets. Elle mentionne la halte-jeux de la Ville de Genève, qui est un accueil de maximum trois heures, non permanent, pour une somme de 2 à 4 francs la demi-heure, ou l'heure, avec un abonnement possible de 40 francs. Elle explique que ce principe existe déjà à Genève et laisse largement le temps aux parents de déposer l'enfant, de faire du sport et de revenir chercher l'enfant. Toutefois, les horaires sont de 8 h à 17 h, ce qui convient aux parents qui ne travaillent pas, mais pas à ceux qui travaillent et qui auraient besoin que ce soit ouvert le soir. Elle demande s'il est possible de trouver un moyen d'utiliser l'existant plutôt que de proposer une infrastructure plus chère, de mettre en avant la halte-jeux pour les parents qui souhaiteraient faire du sport plutôt que créer une super structure dans chaque infrastructure sportive.

Mme Carron répond que cela revient à la question de la proximité. Dans le cadre de l'étude, il faudra établir toutes les options et retenir le meilleur rapport coût-qualité. Cela s'étudiera dans le cadre de l'étude, mais c'est une idée à retenir.

Une commissaire souhaite savoir, au niveau infrastructure, comment Mme Carron envisage les choses. Elle demande si elle envisage des infrastructures plus modestes, dans le style de la garderie Ikea pour profiter des espaces qu'il y a déjà, ou si elle envisage de créer de nouveaux espaces pour cela.

Mme Carron répond que le but n'est pas de construire des extensions dans les centres sportifs actuels à des coûts faramineux, l'idée est d'aménager des locaux existants, là où il y en a, et c'est d'offrir des prestations de halte-garderie.

La commissaire demande comment elle a envisagé l'accès, s'il y a un système d'allocation.

Mme Carron répond qu'elle n'en parle pas dans le texte, mais, selon elle, l'accès à une halte-garderie dans un centre commercial est gratuit ou alors il faut payer quelques francs de l'heure, comme la halte-jeux de la Ville. Elle souhaite se baser sur le même principe.

Un commissaire demande si Mme Carron s'est renseignée sur le fonctionnement de ces dispositifs dans les villes qu'elle a mentionnées.

Mme Carron répond par la négative. Elle a recueilli des informations sur les sites internet et la commission pourra les approfondir.

Un commissaire répond à une question d'un autre commissaire par rapport au chèque sport. Il s'avère qu'il est rapporteur de majorité sur la motion M-2921 qui propose une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise, la création d'un pass culture et sport. Le texte a été amendé et il doit rendre le rapport pour le 16 avril. Il indique ainsi qu'il y a quelque chose qui se met déjà en route au niveau du Canton et qui existe déjà dans certaines communes. Il va y avoir une nouvelle répartition Etat-Ville de Genève et les autres communes du canton, entre autres, au niveau culture et sport, avec la loi sur la répartition des tâches (LRT) sport et la LRT culture, qui ont été votées à la suite du vote sur l'initiative de la culture. Le plan du sport sera présenté la semaine prochaine et il y aura aussi le résultat sur le projet du Trèfle-Blanc, le 19 mars. Il pose la question de savoir s'il faut éventuellement prévoir des encadrants supplémentaires et des coûts supplémentaires pour la sécurité, par exemple, car il y a un certain nombre de critères à respecter. Il demande si tous ces coûts devront être pris en charge par la commune.

Mme Carron répond qu'effectivement il y a des normes de constructions et de sécurité auxquelles il faudra se conformer. Le but est d'avoir des endroits qui assurent la sécurité maximum aux enfants.

Le président indique que c'est important de se poser les questions de normes, qui vont engendrer des coûts. Cela peut être intéressant d'entendre Mme Kitsos et Mme Barbey-Chappuis. Il propose également M. Christophe Boire, le responsable secteur petite enfance en Ville, pour avoir un avis autre que politique.

Un commissaire précise que ce sont les magistrats qui décident.

Le président met au vote l'audition des deux magistrates, à savoir Mme Kitsos et Mme Barbey-Chappuis.

Votes

L'audition de Mme Kitsos est acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'audition de Mme Barbey-Chappuis est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 18 avril 2024

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), ainsi que de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Mme Barbey-Chappuis souligne que la présente motion s'aligne parfaitement sur les constats établis. En effet, diverses études démontrent que de jeunes mères cessent de pratiquer une activité sportive après la naissance d'un enfant et ne la reprennent pas. La fondation d'une famille constitue l'un des principaux obstacles à la pratique sportive. Elle modifie l'organisation familiale et engendre des défis en matière de conciliation entre vie professionnelle et familiale, rendant l'ajout d'activités de loisirs complexe. En ce qui concerne les perspectives dans les infrastructures sportives de la Ville de Genève, le projet de démolition et de reconstruction du Bout-du-Monde intègre un projet de halte-garderie sportive, à distinguer d'une crèche, en raison de normes d'encadrement distinctes. Ce projet d'envergure ne verra pas le jour avant plusieurs années (probablement à l'horizon 2030). D'ici là, l'objectif est de développer à Genève une offre sportive pour tout le monde, notamment en promouvant la pratique sportive auprès des femmes. En ce sens, la magistrate se réjouit de l'importante part de femmes qui participent aux cours à La Canopée chaque été et aux autres cours de sports gratuits offerts par la Ville (80% des participants sont des femmes). De plus, il est prévu de travailler sur de nouvelles propositions de cours de sport qui s'adressent à un public familial, comme le cours de gym poussettes, visant à permettre aux femmes de reprendre une activité physique et de socialiser, élément souvent négligé lorsqu'on mène une vie de famille.

Elle souligne que le problème est lié au manque d'infrastructures: les installations sportives étant déjà largement saturées. Si une opportunité de libérer de l'espace se présente avant la réalisation du projet du Bout-du-Monde, cela pourrait permettre de faire un premier test.

Mme Barbey-Chappuis encourage le vote en faveur de cette motion, qui va dans le sens de ce que son département essaie de faire, sous son impulsion politique, tout en précisant que le rythme d'exécution pourrait différer de celui souhaité par la motion.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les locaux recherchés doivent absolument être en Ville de Genève.

Mme Barbey-Chappuis répond que cette proposition serait directement intégrée dans les infrastructures sportives de Genève, pour des questions pratiques.

Le but étant de faciliter l'organisation des parents, donc il faudrait qu'ils puissent déposer leurs enfants à proximité du lieu où ils exercent leur activité sportive.

Le commissaire évoque un projet d'aménagement dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny (Zimeysa) qui aurait dû être développé davantage, mais qui a été abandonné. Il indique qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour y construire un hangar.

Mme Barbey-Chappuis explique que cela serait irréalisable à Zimeysa. Elle ajoute qu'un projet de halte-garderie est déjà prévu dans la construction du futur pavillon des sports du Bout-du-Monde. Cependant, le problème réside dans le fait que les emplacements existants sont tous occupés. A moyen terme, il y a la solution du Bout-du-Monde, mais à court terme, cela s'avère plus délicat, à moins que des espaces ne se libèrent dans les centres sportifs. Dans ce cas, l'opportunité sera saisie.

Un commissaire demande s'il y a une possibilité d'avoir un crédit pour avoir un aménagement temporaire.

Mme Barbey-Chappuis réaffirme qu'il est demandé d'avoir un emplacement qui soit dans une infrastructure sportive municipale.

Le commissaire demande s'il est possible d'envisager une extension à une école.

Mme Barbey-Chappuis souligne qu'il est impératif que la halte-garderie soit située sur les lieux de l'activité sportive. Elle explique que ce ne serait pas idéal d'avoir une infrastructure sportive éloignée d'une halte-garderie, dans le but de faciliter la vie des parents et d'éviter des déplacements supplémentaires. De plus, elle ajoute que, pour des raisons de sécurité et pour garantir un emplacement approprié, il est nécessaire d'avoir un espace conséquent.

Le commissaire demande si une halte-garderie serait envisageable à la piscine des Vernets, car la salle du sauna va être supprimée.

Mme Barbey-Chappuis indique que la suppression du sauna vise à libérer de l'espace pour les athlètes et à privilégier les prestations sportives plutôt que le sauna. Par conséquent, il ne serait pas possible d'aménager une halte-garderie pour les enfants à cet endroit.

Une commissaire demande s'il serait envisageable d'organiser des cours parents-enfants, où ils pourraient participer ensemble. Par exemple, elle suggère de maintenir une ligne dédiée aux parents lors des cours de natation, pendant que les enfants suivent leur propre cours à côté. Elle propose que les parents puissent ainsi initier leurs enfants à l'activité sportive, ce qui arrangerait les deux parties. Elle pose également une question supplémentaire concernant la possibilité d'uti-

liser des locaux inutilisés parmi les associations sportives subventionnées pour y aménager une halte-garderie.

Mme Barbey-Chappuis répond à la première question en expliquant que cela a déjà été mis en œuvre, notamment avec l'initiative de gym poussette. De plus, à La Canopée, une offre de cours pour parents et enfants ainsi que grands-parents et enfants a été développée en début de législature. De plus, cet été, une nouvelle offre sera disponible à Vessy, offrant aux parents la possibilité de laisser leurs enfants à la garderie pendant qu'ils suivent leur cours.

Mme Bonvin aborde la question de la natation et souligne qu'un parent accompagnant son enfant à son cours de piscine peut accéder librement aux bassins, puisqu'il a déjà payé l'entrée. De plus, elle précise que, si le parent souhaite également suivre un cours de natation ou nager, il en a la possibilité puisqu'il est dans la piscine. Elle ajoute que les piscines sont souvent surchargées, rendant ainsi difficile la réservation d'une ligne pendant le cours pour les parents d'enfants prenant un cours.

Mme Barbey-Chappuis ajoute que, en ce qui concerne la seconde question de la commissaire, il serait plus approprié de la poser directement à Mme Kitsos, car cela relève davantage de son domaine d'expertise.

Un commissaire exprime son soutien envers cette motion, considérant qu'elle met en lumière un certain retard en Suisse. Il établit une comparaison avec la Silicon Valley à Seattle, aux Etats-Unis, où des crèches sont présentes sur les lieux de travail. Il demande comment il est possible qu'il y ait un tel retard dans les aménagements de crèches.

Mme Barbey-Chappuis souligne qu'il s'agit d'une problématique réelle. En effet, peu d'entreprises investissent dans la création de crèches, principalement en raison des contraintes liées aux normes de construction et d'encadrement. Ce sont plutôt les collectivités publiques, notamment la Ville de Genève, qui ont actuellement la charge du développement de ces services.

Mme Bonvin complète en précisant que, en ce qui concerne les retards, aucun nouveau centre sportif n'a été construit depuis 1992. Le projet du Bout-du-Monde, comprenant la halte-garderie, remonte à 2015 et était considéré comme novateur à l'époque. Elle explique également que tous les projets incluront des espaces multi-usages, les locaux seront ainsi adaptés pour accueillir une halte-garderie.

Un commissaire demande si Mme Barbey-Chappuis ou Mme Bonvin ont des exemples de projets ou de collectivités qui ont mis en place des systèmes de halte-garderie, car ce n'est pas évident de répondre à un besoin en termes de coût et d'encadrement.

Mme Bonvin mentionne que les pays nordiques sont en avance dans ce domaine. Souvent, ils proposent des installations qui combinent crèche et garderie, permettant aux parents de déposer leur enfant pour de courtes périodes. Un exemple en Suisse se trouve à Loèche-les-Bains, où la crèche communale est située à côté des bains, offrant la possibilité de laisser son enfant pendant environ une à deux heures. Pour ce qui est du projet du Bout-du-Monde, elle souligne qu'il faudra d'abord évaluer les besoins de ces lieux, notamment en termes d'horaires et de mesures à prendre. De plus, cette halte-garderie sera intégrée à un lieu où le sport pourra être pratiqué en club, mais également en sport libre. Elle évoque comme exemple également les haltes-garderies d'Ikea ou celles des centres commerciaux, mais souligne qu'il faudra adapter l'accueil aux besoins des parents souhaitant pratiquer du sport. Elle explique qu'ils sont pionniers dans cette démarche et qu'il n'existe pas encore d'exemple parfaitement adapté à leurs besoins.

Le commissaire demande si le projet de halte-garderie sportive disposera de suffisamment d'espace pour permettre la pratique de différents types de sport.

Mme Bonvin répond affirmativement, précisant qu'idéalement, il s'agira d'un grand espace polyvalent permettant une utilisation variée, avec la possibilité de pratiquer divers sports. L'objectif est également de permettre aux enfants de découvrir des activités sportives. Elle illustre cela en prenant l'exemple d'un parent souhaitant suivre un cours de badminton pendant que l'autre parent participe à une activité avec son enfant.

Séance du 3 octobre 2024

Audition de Mme Christina Kitsos, maire, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de Mme Frédérique Bouchet, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE)

Mme Bouchet explique qu'elle va parler des solutions que la Ville a envisagées face au problème soulevé par la motion «Pour que les jeunes parents ne soient pas contraints d'arrêter de faire du sport». Afin de contextualiser la situation, plusieurs choses sont importantes à savoir concernant l'accueil des enfants en âge préscolaire: premièrement, l'accueil de ces enfants est soumis à des contraintes importantes pour garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants. Cela fait que toutes initiatives pour accueillir de jeunes enfants entre 0 et 4 ans vont être contrôlées par un organisme qui s'appelle le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), qui donne l'autorisation à toutes les crèches et garderies d'ouvrir. Il faut également relever qu'il existe des contraintes en termes de formation du personnel, notamment dans un contexte de pénurie de personnel éducatif.

La motion demandait qu'un lieu soit trouvé pour permettre de garder les enfants des parents qui souhaitent faire du sport. Une première piste serait d'avoir une garderie au sein d'une infrastructure sportive. Il faudrait dans ce cas identifier quelles infrastructures possèdent des locaux pour accueillir des enfants. S'il s'agit d'un accueil qui dure plus d'une heure trente, la garde des enfants sera soumise aux règles du SASAJ: il y aura des contraintes d'aménagement des espaces, il faudra garantir suffisamment de mètres carrés par rapport au nombre d'enfants, il y aura des contraintes de sécurité, des sanitaires adaptés à installer, un besoin d'aération suffisante, etc. Il existe une directive du SASAJ sur les normes d'aménagement, qui sont exhaustives et très contraignantes. En plus des contraintes d'aménagement, il s'agira également de répondre aux contraintes en lien avec les qualifications du personnel: il conviendrait d'avoir au moins 60% d'éducateurs et éducatrices diplômés, en sachant que l'on vit actuellement une pénurie de personnel très importante, ce qui rend le recrutement difficile.

Si l'accueil des enfants dure moins d'une heure trente, l'on ne serait pas soumis à l'autorisation du SASAJ et l'on considérerait donc que, les parents étant à proximité, l'on pourrait les appeler rapidement (comme dans les garderies d'Ikea et de Balexert). Ce serait moins contraignant, mais l'on pourrait se demander si ce type d'accueil serait à promouvoir par une collectivité publique.

La deuxième piste (après la première, qui serait d'ouvrir une garderie dans une infrastructure sportive) serait d'ouvrir une nouvelle halte-jeux (il en existe déjà une à la Madeleine). Cette halte-jeux serait proche d'une infrastructure sportive. L'on se heurterait au problème de pénurie de locaux en Ville de Genève. Actuellement, aucun local convenant à l'accueil de jeunes enfants n'est disponible proche d'une infrastructure, à notre connaissance. Toutefois, il convient de rappeler un nombre d'éléments importants en lien avec cette solution: premièrement, l'on serait nécessairement soumis aux exigences du SASAJ avec un personnel formé et des locaux adaptés s'il s'agit d'un accueil d'enfants entre 0 et 4 ans. Pour avoir un point de comparaison, à la halte-jeux de la Madeleine, on a trois à cinq postes équivalents temps plein (ETP) pour un coût annuel de 455 000 francs. La halte-jeux peut accueillir au maximum 25 enfants entre 15 mois et 5 ans. La durée d'accueil maximum est de trois heures. De plus, la population de cette halte-jeux n'est pas celle à laquelle on pourrait s'attendre, car il ne s'agit pas de parents qui déposent leurs enfants pour pratiquer leur loisir, mais plutôt des parents qui n'ont pas obtenu de places dans les structures d'accueil de la petite-enfance et qui ont des enfants dans des situations parfois de grandes vulnérabilités (des enfants avec des besoins éducatifs particuliers, des familles dans des situations de précarité, etc.). Souvent, ces enfants sont suivis par des organismes psychosociaux et sanitaires, tels que le Service éducatif itinérant (SEI) ou le Service de protection des mineurs (SPMi). Il arrive que l'une des conditions pour que l'enfant puisse rester dans sa famille soit que celui-ci fréquente un lieu collectif. Ainsi, étant donné

qu'il n'y a pas d'abonnement et que ce ne sont pas des places soumises à des listes d'attentes, il arrive que des familles déposent leurs enfants à la halte-jeux, car cela a spécifiquement été demandé par le réseau institutionnel autour de leur enfant ou le pédiatre. C'est donc un accueil assez particulier, avec des équipes qui, au fur et à mesure, se sont spécialisées dans l'accueil de ces enfants. Ainsi, si une deuxième structure, telle que la halte-jeux de la Madeleine était ouverte, l'on peut imaginer qu'un public similaire à celui de la Madeleine la fréquenterait, avec une proportion importante d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers, plutôt que des parents qui déposent leurs enfants afin de pouvoir pratiquer du sport. L'objectif de la motion ne serait donc pas rempli.

La troisième et dernière piste afin de répondre aux demandes de cette motion serait d'étendre les horaires d'ouverture de la halte-jeux, car il est précisé dans la motion que les horaires ne sont pas adéquats pour pouvoir faire du sport, car elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Au-delà des enjeux par rapport aux enfants à besoins éducatifs particuliers, la question de la pénurie de personnel se poserait dans ce cas, car il est difficile de trouver du personnel qualifié, d'autant plus pour travailler avant 8 h ou après 17 h. Il y a une concurrence importante entre les différentes structures pour engager du personnel. L'extension des horaires pourrait avoir un impact négatif dans la recherche de personnel. Voilà donc les trois pistes auxquelles le service a pensé.

Mme Bouchet rappelle que les contraintes importantes qui ont été identifiées sont: le manque de lieux adaptés; la pénurie de personnel éducatif; les doutes concernant un réel besoin du côté des parents; l'extension des horaires, qui n'est pas forcément une solution adaptée. Elle rappelle l'expérience d'une crèche dont les horaires ont été étendus de 6 h à 20 h afin de répondre à un besoin qui avait été identifié chez les parents travaillant à l'hôpital; or, la réalité a montré que ces horaires ne correspondaient pas au rythme des enfants, ni même aux besoins des parents. Il faut être particulièrement attentif au réel besoin des parents, qui n'est pas toujours celui que l'on a imaginé. Enfin il est important de dire que, sur le plan pédagogique, les enfants de moins de 4 ans ont besoin d'être rassurés et de subir le moins de changement possible. Le principe de permanence des visages dans les crèches est très important pour les enfants. Sur le plan pédagogique, un accueil de type garderie pour des parents qui veulent faire du sport est plus adapté pour les enfants à partir de 4 ans. Pour les moins de 4 ans, l'accueil le plus adéquat est celui qui perturbe le moins l'enfant, et donc qui engendre le moins de changements. Une garde à domicile est certainement plus adaptée pour de jeunes enfants et durant de courtes durées.

Mme Kitsos ajoute que la question est également de savoir ce que l'on priorise, au vu de toutes les contraintes en termes de lieux, de pénurie du personnel et du cadre pédagogique. Elle donne l'exemple de la crèche estivale qui a été dévelop-

pée sur la rive droite. Aucune crèche similaire n'est actuellement présente sur la rive gauche. Elle se demande s'il ne faudrait pas d'abord faire en sorte que l'ensemble du territoire soit couvert de manière égale plutôt que de lancer de nouveaux projets. Elle évoque également la planification effectuée par le département, qui prévoit d'ouvrir 100 places en moyenne par année. Le Service de la petite enfance (SDPE) est surchargé et elle se demande si lancer de nouveaux projets est une bonne idée.

Mme Kitsos comprend qu'il est important de pratiquer du sport, mais elle ne pense pas que ce soit la priorité aujourd'hui en termes d'accueil préscolaire. La priorité est déjà de répondre aux besoins des familles qui n'ont pas de place en crèche ainsi que d'élargir la crèche estivale à la rive gauche. Une autre difficulté qu'elle relève concernant la motion est de déterminer quelle infrastructure sportive choisir, et donc quel sport et quel quartier prioriser. Finalement, effectuer un immense travail pour ne pas être certain que l'on réponde véritablement à un besoin ne semble pas être opportun.

Mme Kitsos explique que le département travaille sur un autre projet qui concerne les personnes qui travaillent le samedi. Cependant, même dans ce cas, il n'est pas évident de définir précisément les besoins et comment y répondre. Elle n'est enfin pas certaine que ce genre de projets préserve les intérêts d'enfants si jeunes.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que, selon lui, il s'agit d'un problème plus vaste. Les gens qui font des enfants et qui souhaitent garder leur intégrité sportive ne se rendent pas compte dans quel univers ils plongent. Si l'on fait des enfants, il faut s'en occuper et il faut faire des sacrifices. Il ne comprend pas pourquoi l'on doit créer des lieux pour ces gens qui souhaitent absolument faire du sport. Il explique qu'il a dû faire un choix entre le sport et ses enfants lors de la naissance de ces derniers.

Le commissaire ne comprend pas non plus pourquoi ne pas simplement engager une personne au domicile des enfants qui s'occupera de ces derniers pendant que les adultes sont au sport. Il s'agit d'une solution beaucoup plus simple et les enfants resteront dans leur univers. Cela coûterait moins cher que de créer de nouveaux lieux. Il trouve que ce projet est à côté de la plaque et conclut en demandant à Mme Kitsos pourquoi ne pas proposer un projet similaire à celui qu'il a expliqué plutôt que celui demandé par la motion.

Mme Kitsos répond qu'il ne s'agit pas du projet du département, mais qu'il s'agit d'une motion.

Une commissaire aimerait savoir ce que nécessiterait, en termes de norme, la création d'une nouvelle halte-jeux.

Mme Bouchet répond que, si la halte-jeux est au sein de l'infrastructure sportive et donc à proximité des parents, comme la garderie d'Ikea, ce ne serait pas contrôlé par le SASAJ. Il pourrait donc y avoir du personnel non qualifié. Le SDPE n'a aucune garderie de ce type et ce n'est pas quelque chose que le SDPE saurait gérer (des organismes privés ou d'autres associations comme la Croix-Rouge sauraient proposer ce type de gardes).

Un commissaire aimerait en savoir plus sur le fonctionnement de la halte-jeux en Vieille-Ville, notamment concernant les horaires et à quel type de public cible cette halte était destinée à la base. Il explique ensuite que Mme Barbey-Chappuis a un projet de halte-garderie dans le programme de rénovation du Bout-du-Monde et aimerait savoir si les services de Mme Kitsos et de Mme Bouchet sont impliqués dans ce projet de rénovation (que ce soit dans le réaménagement ou la prise en charge).

Le commissaire demande ensuite si le problème que souhaite régler la motion ne serait pas plutôt lié à une question d'organisation au sein du couple, avec tendanciellement les femmes qui diminuent leur pratique sportive plus que les hommes. Il faudrait peut-être que l'homme prenne plus en charge les enfants en fin de journée pour que la femme puisse aller faire du sport. Il demande s'il existe des chiffres sur cette question.

Mme Kitsos explique qu'elle ne possède pas de statistiques concernant l'activité sportive. Cependant, il existe des statistiques qui disent que les femmes s'occupent davantage des enfants lorsqu'ils sont malades que les hommes. Cette question d'inégalité existe donc toujours, même s'il y a des améliorations. Elle ajoute que ce n'est pas à son département de mener une étude statistique sur la pratique sportive.

Mme Kitsos répond que son département n'est pas associé au projet de halte-garderie au Bout-du-Monde. Ce n'est pas la priorité du département d'offrir des lieux de prise en charge d'enfants pour des loisirs. Le département a d'autres enjeux très importants à traiter. Actuellement, des familles monoparentales n'ont pas de place en crèche et le parent doit, par conséquent, arrêter son travail. Il existe beaucoup de situations de pauvreté, d'urgence sociale ou de violence intrafamiliale, etc., et ce sont là les priorités. Elle ne souhaite pas que les ressources du service de la petite enfance, déjà faibles, soient investies dans des questions non prioritaires.

Mme Kitsos ajoute que, dans les premières années de l'enfant, il y a effectivement une baisse de l'activité physique pour les parents. Cependant, quelques années après, il est possible de pratiquer du sport avec son enfant. Cette baisse d'activité physique n'est donc pas éternelle.

Mme Bouchet ajoute que ce qui a été mis en place au Centre sportif de Vessy est un pilote en partenariat avec «Chaperon rouge», selon ce qu'elle en a lu dans la presse, ce qui montre qu'il s'agit probablement de la configuration où la garde dure moins d'une heure trente avec les parents à proximité, donc sans les normes très contraignantes.

Mme Kitsos dit que cette configuration peut être intéressante. Ce genre de configurations peuvent être mises en place via une subvention à une association qui intervient.

Mme Bouchet explique que la meilleure configuration pour des enfants de 0 à 4 ans est la garde à domicile.

Le commissaire aimerait savoir si les haltes-garderies, comme celles de Vessy qui proposent des gardes de moins d'une heure trente, entrent en conflit avec les activités du département.

Mme Kitsos répond que les personnes qui y travaillent n'ont pas les mêmes formations que celles de la petite enfance.

Le commissaire conclut donc que ces structures légères, aussi bien en termes de personnel que de budget, n'entrent pas en conflit avec les activités du département.

Mme Kitsos confirme pour ce qui est des structures de la petite enfance. En revanche, il pourrait y avoir un conflit avec les besoins des parents qui ont un enfant malade et qui doivent se rendre au travail. Si l'ensemble des employés de Chaperon rouge sont réquisitionnés pour s'occuper d'enfants dont les parents pratiquent du sport, alors il n'y aurait plus de possibilités offertes aux parents dont les enfants sont malades.

Mme Bouchet explique que le pilote fait à Vessy était uniquement le samedi. Elle ne sait en revanche pas à quoi ressemblera le projet, le SDPE n'ayant pas été associé à ces démarches.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur le fonctionnement de la halte-jeux en Vieille-Ville, notamment concernant les horaires.

Mme Bouchet lui répond que la halte-jeux peut accueillir au maximum 25 enfants entre 15 mois et 5 ans. Elle est ouverte de 8 h à 17 h du lundi au vendredi. Les parents peuvent y déposer leurs enfants pour un maximum de trois heures consécutives et au maximum trois jours par semaine. Il s'agit d'un accueil de jour.

Mme Kitsos précise qu'il existe différentes situations. A la base, cette halte-jeux était destinée aux personnes au chômage qui ont un entretien d'embauche ou

encore aux personnes qui doivent se rendre à un rendez-vous médical. Le but était également que les enfants puissent socialiser avec d'autres.

Mme Bouchet ajoute qu'il y a aussi des parents qui ont simplement besoin de déposer leur enfant, car ils ont un rendez-vous médical d'urgence. Il y a également des enfants qui sont dans une situation plus compliquée, avec des médecins qui ont recommandé aux parents l'accueil de leurs enfants dans cette structure. Cela est similaire aux jardins d'enfants qui n'avaient pas été prévus pour accueillir des enfants aux besoins éducatifs particuliers, mais, aujourd'hui, cela représente une partie importante de la population qui les fréquente.

Mme Kitsos précise que, même si un parent n'a pas de rendez-vous urgent, il peut y déposer son/ses enfants pour souffler un peu. Ce genre de situations existe et c'est important pour ces personnes qui n'ont pas de place en crèche.

Une commissaire dit comprendre que ce n'est pas dans les priorités du SDPE d'ouvrir de nouvelles places pour faire du sport, en sachant qu'il existe des besoins plus importants pour des familles qui vivent des situations très difficiles.

La commissaire demande aux auditionnées si un modèle de partenariat public-privé (comme celui mis en place par plusieurs acteurs culturels, à l'image de la Comédie qui a des baby-sitters qui se rendent à domicile) qui permet la prise en charge des enfants pendant que les parents font du sport, avec une cotisation de la part de la Ville de Genève pour les parents, est un modèle pertinent.

Mme Kitsos précise tout d'abord que ce n'est pas son département qui gère la Comédie. Elle répond que c'est un travail administratif important et le service est actuellement surchargé. Il y a beaucoup de projets, il est difficile d'en ajouter de nouveaux. Cela ne signifie pas que c'est infaisable, mais il sera en tout cas difficile de lancer ce genre d'initiatives prochainement. Il s'agirait d'un travail important, car il faudrait trouver les lieux, faire de la prospection, négocier, etc. En revanche, cela est faisable si l'institution concernée souhaite lancer ce genre d'initiative, comme l'a fait la Comédie. Mais ce n'est pas à la Ville de Genève monter ce projet.

La commissaire souhaiterait savoir si une solution pertinente, dans l'intérêt des familles et des enfants, consisterait en la mise en place par le Service des sports (SPO) d'un service capable de gérer les réservations de baby-sitters à domicile, sans nécessité de nouveaux locaux.

Mme Kitsos indique qu'il revient au SPO de répondre à cette question. Si des gens se rendent à domicile pour s'occuper des enfants, il s'agirait d'initiatives privées. En revanche, pour les petits enfants, ainsi que pour les parents, ce serait une meilleure solution d'avoir une personne directement au domicile. La question serait de savoir qui subventionne. Si le département des sports a les moyens pour financer ce genre d'initiatives, pourquoi pas.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe une possibilité pour que le SPO mette en place un encadrement minimum avec des accompagnateurs sportifs qui pourraient s'occuper des enfants.

Mme Kitsos explique que cela n'est pas possible. Avec des enfants de 0 à 4 ans, il y a un certain nombre de normes fixées par l'Etat qu'il faut respecter. De plus, il faut engager des personnes qui ont l'expertise pour gérer cela, à savoir des employés du SDPE. Des coachs sportifs ne pourraient pas gérer cela. La seule exception serait un accueil de moins d'une heure trente avec les parents à proximité. Dans ce cas de figure, des coachs ou des gens qui ne sont pas éducateurs ou éducatrices pourraient s'occuper des enfants.

Discussion

Une commissaire dit ne pas comprendre pourquoi avoir auditionné le SDPE alors que la question n'est pas de son ressort.

Une commissaire lui répond que l'audition avait été demandée par la commission des sports.

La présidente demande aux membres de la commission des sports s'ils souhaitent voter cet objet.

Un commissaire répond qu'il est tard et que peu de membres sont présents, il pense qu'il faut repousser le vote.

Un commissaire dit que le sujet est toujours vague. Il pense que cette question ne peut pas être traitée, car elle coûterait des millions de francs avec un encadrement compliqué. L'idée est bonne, mais mal adaptée.

La présidente explique que le vote sur cette motion sera repoussé à une date ultérieure au vu de l'avis de la majorité, afin que les commissaires puissent se déterminer.

Séance du 19 décembre 2024

Discussion et suite des travaux

La présidente explique qu'il n'y a plus d'autres auditions en attente et demande aux commissaires s'ils souhaitent voter sur cette motion ou reporter cela à la prochaine séance.

Sur demande des commissaires, les discussions sur la motion sont reportées à la prochaine séance.

Séance du 13 mars 2025

Prises de position

Une commissaire du Centre dit que les auditions sur ce sujet ont été intéressantes. Il s'avère que mettre en place un système de type crèche est compliqué et qu'il n'y a pas les moyens nécessaires à disposition. Ainsi, il faudrait s'acheminer vers un type de halte-jeux ou halte-garderie, comme cela se fait à Ikea ou dans certains fitness, par un partenariat avec une association du type Chaperon rouge, qui pourrait délivrer cette prestation par une subvention. C'était une des propositions de Mme Kitsos lors de son audition sur ce texte.

La commissaire dit que, comme c'est une motion, le Conseil administratif aura toute la latitude nécessaire pour la mettre en œuvre si elle est acceptée. L'expression «espace d'accueil pour enfants en bas âge» peut sous-entendre halte-jeux. La commissaire ne sait pas si cela nécessite un amendement particulier, car le libellé est assez large. Elle tenait à dire que le Centre a conscience des limites du dispositif et de ce que la Ville peut apporter.

La présidente demande à la commissaire si le Centre souhaite voter ce soir pour le renvoi de la motion au Conseil administratif.

La commissaire du Centre confirme. Auditionner quelqu'un d'autre n'apporterait rien de plus.

Un commissaire du Parti socialiste explique qu'à titre personnel, il pensait, au vu des auditions, «rejeter le texte», malgré le fait qu'il soit signataire de cette motion. Il pensait au début que ce texte était une bonne idée, mais plein de choses font que c'est compliqué et que l'idée est moins bonne que ce qu'elle paraissait à la base.

Le commissaire explique qu'une proposition d'amendement sera faite. Il était à la base de l'idée de rejeter ce texte, mais il trouve cela frustrant, car, comme cela a été rappelé dans l'audition de Mme Barbey-Chappuis, la première barrière à la pratique du sport pour les femmes est l'organisation familiale. Il faudrait amener le Conseil administratif à réfléchir à cette problématique, même si la proposition de base n'est pas adéquate.

Une commissaire du Centre répond qu'un projet au centre sportif du Bout-du-Monde sera mis en place par le département de Mme Barbey-Chappuis. Cependant, ce sera en 2028, donc dans longtemps. Cette motion proposait d'essayer quelque chose ailleurs et plus rapidement.

Un commissaire du Parti socialiste propose un amendement. L'idée est de parler de halte-garderie et, au vu de l'urgence, mettre cela en place avant le projet du Bout-du-Monde. L'amendement est le suivant: «d'étudier la possibilité,

lorsqu'un espace approprié se libère, dans une infrastructure sportive municipale, d'y aménager une halte-garderie comme projet pilote.» Ainsi, l'on n'aurait pas besoin d'attendre le projet du Bout-du-Monde, et c'est également moins contraignant. L'on ne parle ni de crédit, ni de financement, car cela peut être géré par les employés de l'infrastructure sportive, qui pourront s'arranger entre eux. Le coût ne devrait pas être trop important.

La présidente demande, pour bien comprendre, si le commissaire souhaite retirer la deuxième invite de la motion et faire un amendement général.

Le commissaire confirme.

Une commissaire du Centre dit que l'amendement proposé par le commissaire socialiste lui convient. Cependant, elle conserverait la deuxième invite, car il faudra de l'argent de toute façon. Il n'y a pas de tabou à ce sujet. La deuxième invite est compatible avec celle proposée.

La commissaire propose donc de garder le crédit, avec la première invite amendée.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que beaucoup de motions arrivent au sport pour les mêmes problématiques: simplifier l'accès au sport, amener les gens à faire du sport, etc. Elle rappelle que le département explique, lors de chaque audition, que les infrastructures sont saturées. Il n'y a pas de place pour les clubs, pas assez d'infrastructures pour les gens, etc. Elle souhaite les rendre attentifs à cela. Malgré toutes les bonnes volontés, il ne faut pas faire des choses au détriment des clubs sportifs et des pratiquants réguliers. Il ne faut pas amener d'autres problématiques dans les clubs sportifs à cause d'une surutilisation des infrastructures.

Une commissaire du Centre répond que l'on est actuellement dans un trend où les infrastructures se développent. Il y a peut-être saturation à l'heure actuelle, mais l'on est en train de tout mettre en œuvre pour développer la pratique sportive. Elle pense que cela vaut la peine d'essayer.

Une commissaire du Parti socialiste réagit aux propos de la commissaire du Parti libéral-radical en expliquant qu'avoir accès aux infrastructures sportives est un droit garanti à la population. Si elles sont saturées, c'est une chose. Mais n'importe qui devrait avoir la possibilité de se remettre au sport ou continuer le sport sans avoir à penser aux clubs sportifs. D'un côté, les clubs sont en difficulté, car il y a trop de demandes pour les infrastructures. De l'autre, il y a toute la partie des infrastructures qui n'est pas dédiée aux clubs, où toute la population doit pouvoir s'y rendre, peu importe les conditions. Une fois que les infrastructures sont saturées, les entrées sont bloquées. Cependant, avant que les entrées soient bloquées, il faut dire à la population que tout le monde est bienvenu dans

les infrastructures, et que l'on s'occupera des enfants. C'est le message que doit faire passer une Ville: dire à la population que les infrastructures sont là pour tout le monde, et pas uniquement pour les grands sportifs.

Un commissaire des Vert-e-s rejoint en partie ce qu'a dit la commissaire du Parti libéral-radical. Le nombre d'infrastructures sportives est ce qu'il est, et cela vaut malheureusement pour beaucoup d'infrastructures publiques. Il y a un champ de tension à ce niveau-là et des arbitrages doivent être faits. Le sport n'est pas le seul domaine concerné par cette problématique. Les grands centres sportifs, malgré la pratique libre, ont traditionnellement été utilisés par les clubs sportifs.

Le commissaire dit rejoindre l'action déployée par la magistrate, qui est celle de déployer les activités sportives dans les quartiers, hors de ces grands centres sportifs. Cela répond très favorablement et beaucoup plus à la demande, notamment des femmes. Il le voit à La Canopée: la majorité des utilisateurs sont des femmes. Cela est moins intimidant pour elles. Cette offre hors des centres sportifs permet de toucher un autre public, notamment une population qui a moins de moyens et qui a des difficultés à se déplacer dans des centres sportifs comme celui du Bout-du-Monde. Cette offre est en bas de chez eux et plus facile d'accès. Le sport en bas de chez soi est plus facile d'accès, notamment pour les parents. Il dit parler en connaissance de cause: aller courir en bas de son immeuble est une chose facile à faire. Il demande à voir les résultats de cette motion. Il est tout à fait prêt à soutenir un projet pilote, mais il est sceptique.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond à la commissaire socialiste en disant qu'elle ne parlait pas forcément de cette motion et elle n'a pas dit qu'elle ne souhaitait pas la soutenir. Cependant, elle a voulu rappeler une évidence et que des déploiements dans les quartiers répondent à ces questions de garde d'enfants et d'appel à faire du sport. Elle pense que l'argent investi pour de la gratuité, qui n'en est jamais une, pourrait être investi dans les infrastructures que l'on a encore à construire. L'on nous a dit qu'on aura plus d'infrastructures, mais celles-ci arriveront uniquement en 2028, 2030 et 2032 et, d'ici là, elles seront également saturées. Ainsi, il faut faire des efforts pour construire, rénover et offrir des infrastructures, que ce soit des infrastructures fixes ou tout ce qui est proposé par le département avec des pratiques différentes dans des quartiers. Il va falloir faire des choix et il faut être conscient que les deniers publics doivent être mis dans l'entretien et la construction de nouvelles infrastructures/prestations à la population.

Une commissaire du Parti socialiste répond aux propos du commissaire des Vert-e-s en disant que, lorsqu'il va courir, c'est sa femme qui reste avec les enfants. Cependant, les mères célibataires n'ont pas cette possibilité. Être mère célibataire est un phénomène courant dans notre société. Il faut donc trouver une

solution pour elles également. Elle est en faveur de ces garderies et ce qui pourrait être mis à disposition pour ces femmes (ou ces hommes). Elle explique qu'à la piscine des Pâquis, la population était exclue au profit des clubs. Toute une partie de la population n'a plus accès à la piscine de son quartier, au profit des clubs. C'est problématique. Il faut penser au côté social pour les familles. Il ne faut pas que les clubs phagocytent toute l'infrastructure sportive au détriment d'une utilisation de loisir.

Une commissaire du Centre apporte une précision concernant les coûts: le texte ne met pas l'accent sur cela, mais il y aura également des recettes. L'idée n'était pas qu'il y ait un accès gratuit. Il existe une structure similaire à Lausanne, qui est payante. Dans les fitness également, les garderies sont comprises dans l'abonnement. Il y aura donc des coûts, mais également des recettes. Le Conseil administratif mettra cela en œuvre comme il le souhaite.

Un commissaire du Parti socialiste dit que son groupe accepte d'amender uniquement la première invite et souhaite garder la deuxième invite avec la question du crédit.

Un commissaire des Vert-e-s répond à la commissaire socialiste et clarifie ses propos en disant qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait pas de problème, notamment pour les mères célibataires et tous les freins au sport. Il expliquait qu'il était sceptique sur cette solution, mais cela est tout à fait subjectif. C'est pour cette raison qu'il a dit qu'il soutiendra, tout comme son parti, l'amendement et la motion. Il ne s'attend qu'à être contredit par la proposition. Il a l'impression que les leviers sont plus efficaces lorsque l'on déploie l'offre sportive dans les quartiers, mais il espère se tromper. Si un projet-pilote se met en place, il sera le premier à être enchanté que cela ait permis à certaines femmes de se remettre au sport. Ses propos ne niaient pas le problème, mais expliquaient son scepticisme quant à cette solution.

La présidente dit que tous les partis ont signé ce texte et que tout le monde était d'accord autour de la table. Elle se demande, concernant la saturation des infrastructures sportives, s'il est possible de ne pas restreindre la première invite à «ces infrastructures-là», mais de rajouter «ou lors d'une manifestation éphémère organisée par la Ville», comme La Canopée. Ainsi, le projet pilote pourra être fait là où les besoins existent. Mme Barbey-Chappuis avait expliqué, lors d'une audition, que sa politique allait dans le sens de ce texte, mais que la seule contrainte était une question de temps (quand est-ce que ce projet pilote allait pouvoir voir le jour). La présidente explique que, si l'on élargit l'invite, cela pourrait arriver plus rapidement.

Les commissaires de la commission des sports sont d'accord avec cette proposition et s'accordent sur la formulation de l'amendement.

La présidente met au vote l'amendement proposé par le Parti socialiste dans la première invite de cette motion: «d'étudier la possibilité, lorsqu'un espace approprié se libère, dans une infrastructure sportive municipale, lieux ou évènements sportifs organisés par la Ville de Genève, d'y aménager une halte-garderie comme projet pilote».

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le renvoi au Conseil administratif de la motion amendée est accepté à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– *d'étudier la possibilité, lorsqu'un espace approprié se libère, dans une infrastructure sportive municipale, lieux ou évènements sportifs organisés par la Ville de Genève, d'y aménager une halte-garderie comme projet pilote;*
– de lui proposer un crédit pour l'aménagement temporaire d'un tel espace d'accueil afin que les enfants puissent s'y épanouir pleinement.